

COMMUNIQUÉ

Lausanne, le 13 novembre 2018

Imposition sur la bière

ÉCHEC À LA CER-CN : REFUS DE SUPPRIMER L'IMPÔT SUR LA BIÈRE

La Commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-CN) s'est clairement prononcée contre la suppression de la taxe sur la bière. La «Coalition pour une politique alcool responsable» se félicite de cette décision. Dans une initiative parlementaire, le Conseiller national Claudio Zanetti (UDC/ZH) appelait à l'abolition de cette taxe.

L'imposition actuelle sur la bière a été introduite en 2007. Elle se monte à environ 13 centimes pour une grande bière (voir Factsheet). En comparaison européenne, la taxe sur la bière est déjà très basse aujourd'hui en Suisse. Son abolition serait un pas dans la mauvaise direction. En outre, les caisses de l'État fédéral perdraient environ 122 millions de francs par an si cet impôt était supprimé - des recettes qui devraient être compensées ailleurs.

L'Enquête suisse sur la santé 2017 a montré que la consommation à risque ou l'ivresse ponctuelle touche principalement les adolescents et les jeunes adultes. À l'inverse de la proposition du Conseiller national Claudio Zanetti (UDC/ZH), pour protéger efficacement les jeunes, il faudrait donc augmenter la taxe sur la bière. En effet, un prix plus élevé encourage la réduction de la consommation, surtout auprès des adolescents et des personnes ayant une consommation à risque.

C'est pourquoi la coalition, regroupant le GREA, le Fachverband Sucht, Ticino Addiction, Addiction Suisse et la Croix Bleue Suisse, a fait campagne contre l'initiative parlementaire Zanetti. Toutes ces organisations sont favorables à une législation responsable sur l'alcool.

Le projet sera à présent soumis au Conseil national. La «Coalition pour une politique alcool responsable» s'engagera également pour le rejet cette initiative.